Vivre à Lévy sous la Révolution

par **Muriel Vigié**, historienne et membre de la SHARY (société historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yveline)

Depuis 1783, la paroisse de Saint-Nom de Lévy a pour seigneur Louis XVI, qui y fait exploiter pour son compte les bois, les deux moulins de Girouard et Lavagot, ainsi que les terres de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche. Les droits seigneuriaux, dus par tous les petits propriétaires de terres, ne sont plus, à cette époque, que symboliques, mais ils sont ressentis comme frustrants et vexatoires. L'un de ces droits, en particulier, exaspère les paysans : le droit de chasse que possèdent, exclusivement, les seigneurs. Cet état de fait interdit aux paysans de se débarrasser des animaux qui mettent en péril leurs récoltes.

Toutes les demandes exprimées par les Lévissiens dans leur cahier de doléances, en 1789, sont satisfaites par la Révolution française. Le droit de chasse n'est plus réservé aux seigneurs. Les impôts royaux, qui retombaient essentiellement sur les paysans, sont remplacés par deux contributions, foncière et mobilière, payées par tous. Le clergé ne perçoit plus la dîme, qui ne pesait pas bien lourd, mais était honnie : les biens de l'église, comme ceux de la Couronne, sont nationalisés, dès fin 1789, avant d'être vendus à des particuliers. À Lévy, les meuniers rachètent les moulins, et un Versaillais acquiert le domaine de Notre-Dame-de-la-Roche.

Néanmoins, d'autres changements, bien loin des préoccupations des Lévissiens, affectent le pays : la France est dotée d'une constitution. Désormais, le roi gouverne avec une Assemblée nationale dont il peut retarder l'application des décisions grâce à son droit de veto suspensif. Les Français ne sont plus des sujets, mais des citoyens qui élisent leurs représentants locaux et nationaux. Enfin, la Révolution accomplit une grande réforme administrative, en créant les départements et les communes. Lévy devient une commune du département de Seine-et-Oise ; on y élit un maire et un conseil général (municipalité + notables). Faute d'hôtel de ville, les réunions publiques se tiennent dans l'église et celles de la municipalité dans le presbytère où un placard abrite les archives.



Cachet du département de Seine-et-Oise de 1790. Archives départementales.

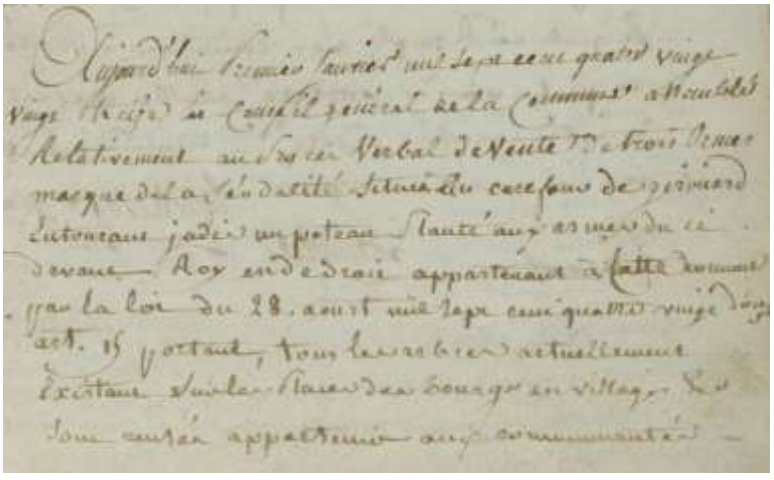


Un maire de village. Gouache de Lesueur. Musée Carnavalet, Paris.

Le nouveau propriétaire du domaine de La Boissière, M. Vallet, porte plainte au bureau de police municipal, présidé par le maire, parce qu'il refuse le passage sur ses friches des moutons de son voisin, propriétaire des Néfliers. Ce faisant, il ne respecte pas les règles ancestrales, confirmées par la Révolution, sur les droits de parcours des troupeaux. Par ailleurs, il ne paie pas ses contributions. Cette attitude lui coûtera très cher.

Pendant ces bisbilles à Lévy, les Autrichiens et les Prussiens ont pénétré en France – à l'instigation de la reine – pour y rétablir la monarchie absolue mais, après plusieurs victoires, ils sont battus à Valmy. Après cet événement, la royauté est abolie, le 21 septembre 1792, et le régime change : on est désormais en République, bien qu'elle n'ait jamais été officiellement proclamée. Dorénavant, le maire tient le registre d'état civil, qui remplace le registre paroissial, tenu jusque-là par le curé, et qui, seul, a valeur légale. Cela n'empêche pas les paroissiens d'être baptisés et mariés par le curé, à l'église.

Après le 10 août 1792 qui annonce la chute du roi, la municipalité décide de faire disparaître les marques de la royauté qui demeuraient à Girouard. Le poteau portant les armes royales est enlevé et les ormes qui l'encadraient sont arrachés. À la place, chaque hiver, on plante un arbre de la Liberté.



Procès-verbal de la vente aux enchères des trois ormes. Janvier 1793. Archives communales.

L'exécution du roi, le 21 janvier 1793, a conduit les puissances européennes ont formé une coalition contre la France. La Convention doit donc approvisionner en hommes, en munitions et en nourriture les quatorze armées républicaines qui combattent sur les frontières et aussi en Vendée, dressée en mars 1793 contre la levée de 300 000 hommes. La levée en masse, en août, accentue le poids de l'effort de guerre auquel Lévy répond tant bien que mal. D'abord, la municipalité réquisitionne sans hésitation, trois hommes pour aller combattre les Vendéens, « ennemis de la République », puis elle porte à la Convention les objets du culte et les cloches de l'église pour fabriquer des canons. Elle récolte aussi des fonds en vendant les linges, ainsi que tout le mobilier de l'église et de la chapelle Notre-Dame-de-la-Roche. Enfin, les hommes s'attachent à la récupération du salpêtre pour la poudre à canon tandis que les enfants mettent les tissus invendables en charpie afin d'en faire des pansements.

La municipalité de Lévy a adopté une attitude de plus en plus radicale, à la fois par obligation et par conviction. En mai 1793, Marie Langlois, domestique à la ferme de la Recette, a été dénoncée comme contre-révolutionnaire par Touchet, le nouveau curé de Lévy, qui a prêté le serment civique. Cette jeune fille se dit « aristocrate » et prétend tenir, directement de Dieu, que « ce qui se fait à la Convention nationale n'est qu'amusement » et que les « prêtres révolutionnaires seront bientôt remplacés ». On la soupçonne de faire partie d'un complot et on l'arrête. Après son procès devant le tribunal révolutionnaire à Paris, elle sera guillotinée, en 1794, de même que Vallet, accusé non seulement d'incivisme, mais de royalisme.

Le nom de la commune, qui « est celui des ci-devant barons de Lévy se disant descendants de la vierge » (Marie appartenait à la tribu des Lévy), est remplacé par « Yvette ». La municipalité rend aussi obligatoire la carte de civisme, qui atteste la qualité de « bon citoyen », et elle décide que l'église est désormais temple de la Raison. Lévy vit désormais à l'aune de la devise républicaine.



La devise républicaine sous la Convention, avec le coq et le canon (pour symboliser la France combattante), le bonnet phrygien (pour évoquer la Liberté), les piques de la Révolution, qui portent le drapeau tricolore, dont l'emplacement des couleurs n'est pas encore fixé. Musée Carnavalet, Paris.

À partir de l'été 1794, le bel enthousiasme des débuts se meut en découragement. Les élus, comme les citoyens, ne viennent plus aux réunions et n'écoutent plus la lecture des lois, qui a lieu chaque décadi (10e jour du calendrier républicain, adopté en octobre 1793). Les récoltes ne se font plus bien et on est vite à court de subsistances. En effet, le paiement des denrées se fait en assignats, monnaie de papier créée en 1790, qui a constamment perdu de la valeur jusqu'à ne plus rien valoir. Les agriculteurs produisent le moins possible pour ne pas travailler à perte. À cela s'ajoute un hiver 1794-1795 catastrophique et on n'a réellement plus rien à manger au printemps 1795. La municipalité, jugée incompétente, est remaniée par un représentant de la Convention nommé Charles Delacroix, père du célèbre peintre, Eugène Delacroix.

En mai 1795, les églises redeviennent ce qu'elles étaient avant la Révolution, et la réouverture de celle de Lévy s'effectue dans la joie. Les habitants, qui n'avaient guère accepté la conversion de celle-ci en temple de la Raison, rappelle leur ancien curé, François Legat. Ce prêtre, emprisonné parce qu'il refusait de prêter le serment civique, vient d'être libéré et il accepte de prononcer le serment de « se soumettre aux lois de la République ». En août 1795, une nouvelle constitution met en place le Directoire. Le nouveau régime supprime les municipalités de communes et notre village, désormais Lévy (avant de devenir Lévy-Saint-Nom, en 1812), ne sera plus représenté que par deux « agents municipaux » à la municipalité de canton, qui siège aux Essarts. Cette situation durera jusqu'au coup d'État du 18 brumaire 1799, qui met fin à la fois au Directoire et à la Révolution.